

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2010 A 20 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

ACCEPTE l'ajout de deux points supplémentaires, des points relatifs aux pass-foncier et des avenants concernant la CAO réunie le 24 juin 2010.

ACCEPTE le retrait d'un point relatif au pass-foncier.

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 1^{er} avril 2010,

REPREND la délégation au bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs, aux résultats des commissions d'appel d'offres, à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget et à la vente de gré à gré au-dessus de 4 600 € HT.

Les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté d'agglomération du val de Fensch ont été communiquées à l'assemblée délibérante et donnent lieu à un débat.

AUTORISE le Président ou son représentant à mandater l'association ECOTA pour la réalisation du bilan carbone patrimoine et services, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes, **ACCEPTE** de prendre en charge les coûts de l'étude, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions et **VOTE** les crédits correspondants.

PROLONGE la mise à disposition de la piscine d'Uckange jusqu'à la démolition complète de cette structure, **VOTE** les crédits correspondants et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte y relatif.

ACCEPTE la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch aux foires et salons 2010 proposés dans la limite de 20 000 € maximum, hors frais de mission, restauration et location de matériel, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces s'y rapportant.

APPROUVE l'acquisition à 5 € le m² de 42 m² restant d'un terrain appartenant aux consorts KNEPPERT se situant sur le ban communal de Fameck, dont l'arpentage est en cours, **AUTORISE** le Président ou son représentant à rédiger un acte en la forme administrative pour finaliser l'acquisition et **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Philippe DAVID ou le 2^{ème} Vice-Président, Monsieur Jean-Jacques RENAUD, à signer l'acte en la forme administrative et à accomplir toutes les démarches et actes nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

APPROUVE l'acquisition à 2,50 € le m² d'un terrain appartenant à ARCELOR-MITTAL se situant pour partie sur les parcelles n° 683, 2 342 et 9 002, section B, ban communal d'Uckange, dont l'arpentage définissant l'emprise exacte est en cours, **VOTE** les crédits correspondants, **AUTORISE** le Président ou son représentant à rédiger un acte en la forme

administrative pour finaliser l'acquisition et **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Philippe DAVID ou le 2^{ème} Vice-Président, Monsieur Jean-Jacques RENAUD, à signer l'acte en la forme administrative et à accomplir toutes les démarches et actes nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter la subvention afférente au plan de financement de la mission de conseil et d'assistance opérationnelle au service développement économique et aménagement du territoire, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette mission et **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de la mission, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions.

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes au plan de financement et programme d'aménagement pour la création des parcs de covoiturage sur son territoire : le premier situé sur le parc d'activités Set-Agathe, le second à proximité du Bois de l'Etoile, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ces travaux et **ACCEPTE** de prendre en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions.

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle n° 322, section 17, ban communal de Fameck, appartenant à la SEBL et dont l'arpentage définissant l'emprise exacte est en cours pour la réalisation d'un parking de covoiturage, **AUTORISE** le Président ou son représentant à rédiger un acte en la forme administrative pour finaliser l'acquisition et **AUTORISE** le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Philippe DAVID ou le 2^{ème} Vice-Président, Monsieur Jean-Jacques RENAUD, à signer l'acte en la forme administrative et à accomplir toutes les démarches et actes nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'entretien d'un giratoire desservant la halte ferroviaire d'Uckange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

AUTORISE l'implantation d'une station relais SFR sur le terrain cadastré n° 242, section n° 29, sis Ste Agathe, **AUTORISE** SEBL à signer toute pièce y relative, **ACCEPTE** le bail de location de terrain conclu entre la société française du radiotéléphone et la SEBL et **FIXE** le prix de la location à 2 500 €/an.

APPROUVE la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Syndicat mixte des transports urbains Thionville-Fensch pour l'année 2010, à hauteur de 1 463 907,91 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces y relatives.

ADOPTE les comptes administratifs 2009 du budget général et du budget annexe et **ADOPTE** les comptes de gestion 2009 du budget général et du budget annexe "Gestion immobilière et commerciale des zones d'aménagement" pour l'exercice 2009 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif du budget général et du budget annexe pour le même exercice.

AFFECTE les résultats du budget principal et du budget annexe.

VOTE la décision modificative n° 3 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes, **VOTE** les subventions inscrites à cette décision modificative n° 3.

ACCEPTE l'admission en non-valeurs au titre du budget principal la somme de 8 811,21 € et au titre du budget gestion immobilière la somme de 2 739,57 €.

ENTERINE le choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 juin 2010 sur les avenants suivants :

Avenant n° 7 au marché d'exploitation des installations thermiques et de traitement des eaux des piscines de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ;

Avenants relatifs au marché de travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange, à savoir :

Avenant n° 1 au lot n° 16 : équipement mobilier ;

Avenant n° 3 au lot n° 02 : démolition – terrassement – gros œuvre ;

Avenant n° 2 au lot n° 05 : serrurerie ;

Avenant n° 3 au lot n° 09 : peinture ravalement ;

Avenant n° 2 au lot n° 10 : sols durs et sols souples ;

Avenant n° 2 au lot n° 14 : électricité en courants forts et faibles ;

Avenant n° 3 au lot n° 11 : plomberie ;

Avenant n° 4 au lot n° 12 : traitement d'eau – bacs tampons.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

AUTORISE l'application d'une nouvelle disposition concernant la mise en conformité du régime indemnitaire à compter du 1^{er} août 2010.

AUTORISE le versement des acomptes sur la prime annuelle calculés au prorata du temps de présence, aux agents de la CAVF au courant de l'année, cette modalité devant rester exceptionnelle.

APPROUVE le soutien au projet de mise en place d'une plateforme coopérative de compétences par l'association ELIPS, **VOTE** une subvention de 7 099 € à l'association ELIPS,

AUTORISE le Président ou son représentant à verser la subvention de 7 099 € à ELIPS et

AUTORISE le Président ou son représentant à confirmer par courrier l'engagement de principe de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

ABROGE la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du pass-foncier mise en place par la délibération n° 2009-072 et **APPROUVE** la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du pass-foncier, telle que modifiée.

APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du pass-foncier mises en œuvre par les délibérations suivantes : 2009-143A à 2009-143 F du 10 décembre 2009 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer lesdits avenants et toutes les pièces y afférentes.

DONNE son accord sur les 23 dossiers présentés au titre du pass foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser les subventions correspondantes, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les attestations d'aide à l'accession à la propriété et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

ANNULE la délibération n° 2009-073 et la convention afférente à la garantie d'emprunt à Présence Habitat pour la réhabilitation des bâtiments I et II du foyer de travailleurs migrants à Florange, **ACCORDE** la garantie d'emprunt Présence Habitat dans les conditions définies, **AUTORISE** le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, Présence Habitat et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Présence Habitat, laquelle est assortie de la sûreté telle que décrite.

ANNULE la délibération n° 2009-074 et la convention afférente à la garantie d'emprunt à Présence Habitat pour la restructuration des bâtiments III et IV du foyer de travailleurs migrants de Florange (PLAI Construction), **ACCORDE** la garantie d'emprunt Présence Habitat dans les conditions définies, **AUTORISE** le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, Présence Habitat et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Présence Habitat, laquelle est assortie de la sûreté telle que décrite.

ANNULE la délibération n° 2009-075 et la convention afférente à la garantie d'emprunt à Présence Habitat pour la restructuration des bâtiments III et IV du foyer de travailleurs migrants de Florange (PLAI Foncier), **ACCORDE** la garantie d'emprunt Présence Habitat dans les conditions définies, **AUTORISE** le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, Présence Habitat et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Présence Habitat, laquelle est assortie de la sûreté telle que décrite.

EMET un avis favorable sur le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

ENTERINE les propositions suivantes concernant la création d'une compétence « Petite enfance » :

Création d'une compétence facultative « petite enfance » sur la base des missions définies

Modification en ce sens des statuts de la CAVF

Validation de la période de mise en place de cette compétence au 1^{er} janvier 2011.

VALIDE le plan de financement relatif aux travaux d'accessibilité au haut-Fourneau U4 en tenant compte des conditions émises quant au financement du projet, **VOTE** les crédits correspondants et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

ABROGE la délibération n° 2006-018 du 16 février 2006 et le règlement y afférent et **APPROUVE** le règlement d'intervention pour les travaux de restauration du patrimoine d'intérêt communautaire tel que présenté.

VOTE une subvention d'un montant de 31 000 € pour l'année 2010 à l'association « Union d'action sociale et familiale » organisatrice du Festival du film arabe de Fameck Val de Fensch, **APPROUVE** la convention d'objectifs 2010 entre l'association « Union d'action sociale et familiale » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

VALIDE le nouveau plan de financement pour la réalisation d'une scène dédiée aux musiques actuelles, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les différents partenaires et **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les procédures y relatives et signer toutes les pièces afférentes.

SUPPRIME la carte privilège Val de Fensch au 2 juillet 2010, **AUTORISE** temporairement les actuels détenteurs de la carte privilège Val de Fensch à accéder au centre aquatique Ferialia et ce, jusqu'à la fin de validité desdites cartes et **AUTORISE** les détenteurs de la nouvelle carte privilège Val de Fensch Ferialia à accéder aux autres piscines communautaires.

VEND le véhicule Peugeot 307 break immatriculé 72 BGY 57 à la ville de Serémange-Erzange pour un montant de 6 612 € (six mille six cent douze euros) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette vente et effectuer toutes les démarches nécessaires pour finaliser le transfert de propriété.

DELEGUE au bureau les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs, aux résultats des commissions d'appel d'offres, à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget et à la vente de gré à gré au-dessus de 4 600 € HT.

ADOpte une motion relative au projet de liaison fluviale Saône-Moselle

o o o o o

Monsieur le Président informe l'assemblée des différentes lettres de remerciements reçues à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 6 avril 2010 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

SEANCE DU 6 AVRIL 2010

Décision n° 28-2010 : **ACCEPTE** l'adhésion d'un montant de 700 € à ADIELOR, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces relatives se rapportant à ce dossier.

Décision n° 29-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec la papeterie, bibeloterie, confiserie Press'Clause, **ACCORDE** une subvention de 1 015,56 € maximum à la papeterie, bibeloterie, confiserie Press'Clause au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 015,56 € maximum et la reverser, le cas échéant, à la papeterie, bibeloterie, confiserie Press'Clause et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 30-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec le magasin de fleurs G la main Verte, **ACCORDE** une subvention de 541,20 € maximum au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 541,20 € maximum et la reverser, le cas échéant, au magasin G la Main Verte et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 31-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de subvention aux propriétaires pour la rénovation de vitrine dans le cadre du FISAC tranche 1, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec la brocante Le P'tit Fouillis, **ACCORDE** une subvention de 157,20 € maximum à la brocante Le P'tit Fouillis au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 157,20 € maximum et la reverser, le cas échéant, à la brocante Le P'tit Fouillis et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 32-2010 : **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

Décision n° 33-2010 : **ACCEPTTE** le renouvellement de l'adhésion au Carrefour des pays lorrains pour l'année 2010.

Décision n° 34A-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention au titre du dispositif du Pass-foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 000 € à M. et Mme David DILLENSCHNEIDER, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'attestation d'aide à l'accession à la propriété, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 34B-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention au titre du dispositif du Pass-foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 4 000 € à M. et Mme Sébastien REBSTOCK, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'attestation d'aide à l'accession à la propriété, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 34C-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention au titre du dispositif du Pass-foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 4 000 € à Mlle Dominique MIROT et M. Patrick HUMBERT, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'attestation d'aide à l'accession à la propriété, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 34D-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention au titre du dispositif du Pass-foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 4 000 € à Mlle Patricia PAUCHET et M. Nasser OUMOHAND, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'attestation d'aide à l'accession à la propriété, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 34E-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention au titre du dispositif du Pass-foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 4 000 € à M. et Mme David GAUTIER, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'attestation d'aide à l'accession à la propriété, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 34F-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier de demande de subvention au titre du dispositif du Pass-foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 000 € à Mlle Aurore MATHIEU, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'attestation d'aide à l'accession à la propriété, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-foncier et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 35-2010 : **DONNE** son accord sur les dossiers présentés dans le cadre du Programme d'intérêt Général (PIG) « Habitat dégradé », **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 7 825 € à la SCI Les Sapins, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Décision n° 36-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier présenté concernant l'aide à la construction de 26 logements collectifs locatifs sociaux à Florange (Les jardins du triangle », **VOTE** une subvention de 80 000 € à LOGIEST pour l'aide à la construction, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec LOGIEST fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 80 000 € à LOGIEST.

Décision n° 37-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier présenté concernant l'aide à la construction de 17 logements collectifs locatifs sociaux à Hayange-Konacker (rue des peupliers », **VOTE** une subvention de 25 500 € à LOGIEST pour l'aide au surcoût foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec LOGIEST fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 25 500 € à LOGIEST.

Décision n° 38-2010 : **DONNE** son accord sur le dossier présenté concernant l'aide à la construction de 14 logements collectifs et 10 logements individuels locatifs sociaux à Algrange (rue des coquelicots », **VOTE** une subvention de 36 000 € à MOSELIS pour l'aide au surcoût foncier, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention avec MOSELIS fixant les obligations de chaque partie et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 36 000 € à MOSELIS.

Décision n° 39-2010 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à mandater un cabinet pour l'étude de faisabilité d'aménagement d'une zone paysagère à Ranguieux, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes et **ACCEPTE** de prendre en charge les coûts de l'étude, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions.

Décision n° 40-2010 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 16 701,83 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 41-2010 : **SOLLICITE** les subventions auprès des organismes Eco-Emballages et Ademe pour le financement de l'opération « refus de tri » et **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement de l'opération à défaut de l'octroi d'une ou des subventions sollicitées.

o o o o o

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H30

HAYANGE, le 8 juillet 2010
Le Président,

Philippe TARILLON

Etaient présents : Mmes AQUE, CHINI, DESMOULINS, IORIO, KOCEVAR, LEHAINE, LEGRAND, MIDON, POJER, WALDUNG et WAX

MM. ARNOULD, BERNHARDT, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DESINDES, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MORENA, MUSCHIATI, , PERON, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL. QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, et TARILLON

M. QUINQUETON arrive à 20 H 15 pendant le discours du Président et participe à toutes les délibérations.

M. LIEBGOTT arrive à 20 H 20 pendant le discours du Président et participe à toutes les délibérations.

Mlle POJER arrive à 20 H 20 pendant le discours du Président et participe à toutes les délibérations.

Etait absente : Mme TORRI

Etaient absents excusés : MM. BEAUQUEL et MARICHY

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes FICARRA, LEGLOIS et MANCHETTE - MM., CAYUELA, DERDAB, DEUTSCH, KIEFER, MONTI, PHILIPPS et STEINER.